

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020
DELIBERATION N° DE-2020-042

L'an deux mil vingt, le 15 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni la Maison des Associations, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA (à partir de 18h33), M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHEs, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, , Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ (à partir de 19h15).

Absents représentés par pouvoir :

Mme LOUPIEN-SUARES à M. CORREGE ; Mme BISAUTA à M. le Maire (jusqu'à 18h33) ; Mme ZITTEL à M. DAUBISSE ; Mme DELOBEL à M. MILLET-BARBE ; M. BERGE à Mme HERRERA LANDA (jusqu'à 19h15).

Absent(s) :

Aucun

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de Mme DURRUTY,

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir modifier le tableau des effectifs comme suit :

- CREATIONS DE POSTES :

Dans le grade de	Nb de poste(s)
Adjointe administrative - Adjoint administratif	3
Adjointe administrative principale 2 cl - Adjoint administratif principal 2 cl	1
Rédactrice - Rédacteur	1
Attachée - Attaché	1
Attachée principale – Attaché principal	1
Adjointe d'animation principale de 2 cl - Adjoint d'animation principal de 2 cl	1
ATSEM principale 2 cl - ATSEM principal 2 cl	1
Directrice de police municipale – Directeur de police municipale	1
Auxiliaire de puériculture principale de 1 cl - Auxiliaire de puériculture principal de 1 cl	1
Adjointe technique - Adjoint technique	3

- CREATION D'UN CONTRAT DE PROJET :

Le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique autorise les collectivités à recourir à une nouvelle possibilité de recrutement sur emploi non permanent prévue à l'article 3 II de la loi du 26 janvier 1984.

Ce nouveau contrat a pour but de « mener à bien un projet ou une opération ». Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans.

Il est ouvert à toutes les catégories hiérarchiques (A, B et C) et tous secteurs confondus. Sont concernés les emplois non permanents, ils ne sont donc pas ouverts aux fonctionnaires, sauf par le biais du détachement.

Afin de garantir le respect du principe d'égal accès aux emplois publics, les recrutements en contrat de projet devront suivre à minima les grandes étapes de la procédure de recrutement des contractuels sur emploi permanent (publication d'une offre d'emploi détaillée ; réception de chaque candidature ; appréciation portée sur chacune au regard des compétences, aptitudes, qualifications et expérience professionnelles, potentiel du candidat et capacité à exercer les missions dévolues à l'emploi).

Il est proposé de créer un emploi non permanent pour piloter le projet défini ainsi qu'il suit :

Durée prévisible du projet ou de l'opération	Nombre de	Emploi - catégorie hiérarchique	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
	d'emploi			

Du : 01/01/2021 Au : 30/06/2022	1	Cat B Animateur	Tutrice/Tuteur des volontaires en service civique	35 h
------------------------------------	---	--------------------	---------------------------------------------------------	------

Depuis 2011, la Ville de Bayonne accueille des jeunes en service civique grâce notamment à un agrément obtenu en 2019 avec l'Agence du Service Civique. Plus de 14 000 Bayonnais ont bénéficié de cet engagement citoyen contribuant au développement durable et à la solidarité à l'égard de toutes les populations.

Ce projet d'accueil de volontaires en service civique au sein des services municipaux de la Ville de Bayonne nécessite le recrutement d'une personne chargée de coordonner leur activité.

Les principales missions confiées à la tutrice - au tuteur dans le cadre de ce projet sont : le recrutement, le tutorat de la promotion de volontaires sur les volets formation civique et citoyen, l'accompagnement au projet d'avenir, la réalisation de bilans individuels et l'encadrement de la mission médiation.

Le terme de ce projet sera la date de fin de l'accompagnement de la promotion des volontaires, avec la réalisation et la transmission des bilans obligatoires à l'Etat. Un contrôle et une évaluation des missions interviendront tout au long de ce projet.

La personne sera placée sous l'autorité du Directeur général adjoint en charge de la jeunesse, l'éducation, la culture, les sports et la solidarité.

De formation supérieure, l'agent devra justifier d'une formation et/ou d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'animation, la pédagogie et le développement de politiques en faveur de la jeunesse.

La rémunération sera composée du traitement de base calculé par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, soit celui d'animateur territorial ainsi que du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

]

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE.

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
Marc Wittenberg
Directeur général des services

Accusé de réception en préfecture
064-216401026-20201015-lmc100000000706
-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2020